



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 31372

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les nouvelles formes de toxicomanie, et plus particulièrement sur l'usage par les jeunes de la "méthamphétamine". Drogue de synthèse fabriquée de manière artisanale à partir de produits chimiques de consommation courante et de médicament en vente libre, la "méthamphétamine", connue jusqu'à une période récente dans les seuls pays anglo-saxons, se répand rapidement en France. Son faible coût et sa fabrication aisée ont permis un développement fulgurant dans les pays de l'est de l'Europe et depuis peu sur le territoire français, comme en témoigne les nombreux articles de presse qui lui sont consacrés. Un article du Télégramme de Brest du 18 septembre 2008 a ainsi fait état de la popularisation de cette drogue aux effets dévastateurs. Il lui demande si ses services peuvent confirmer le développement de cette drogue dangereuse sur le territoire national et les mesures qu'il entend prendre, en concertation avec le ministère de l'intérieur, pour endiguer sa progression.

Texte de la réponse

La méthamphétamine est une drogue de la famille des stimulants. Son pouvoir addictif est élevé et sa dangerosité est importante, notamment au niveau du système nerveux central, dont le fonctionnement est susceptible d'être sérieusement altéré en cas d'usage abusif. Les autorités nord-américaines sont aujourd'hui confrontées à une diffusion importante de la méthamphétamine. Le National Institute on Drug Abuse (NIDA) estime qu'en 2006 731 000 Américains âgés de plus de douze ans ont consommé ce produit. Une centaine de pays dans le monde serait actuellement touchée significativement par cette drogue, du fait notamment de sa facilité de synthèse artisanale à faible coût. Jusqu'à présent, la France est restée à l'écart d'une diffusion importante de la méthamphétamine. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) pilote le dispositif TREND (tendances récentes et nouvelles drogues) qui surveille précisément les phénomènes émergents en matière de drogues. S'appuyant sur les données 2006 et les premières tendances 2007, l'OFDT écrivait en février 2008 que « malgré l'existence erratique de produits circulant sous l'appellation méthamphétamine, la présence de celle-ci en France n'est corroborée par aucun élément objectif ». En 2007, l'OFDT a fait analyser divers produits vendus comme de la méthamphétamine ; aucune des analyses effectuées n'a révélé la présence de ce produit. Ainsi, si les rumeurs sur la présence du produit sont nombreuses, les vérifications ont jusqu'à maintenant démontré qu'il n'était pas présent en France ou si peu qu'il n'est pas encore détectable par les systèmes d'observation. S'agissant des quantités saisies, le dernier rapport de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), pour l'année 2007, fait état de 147 grammes de méthamphétamine saisis, chiffre en diminution de presque 60 % par rapport à l'année 2006. Toutefois, la situation internationale décrite plus haut nécessite de maintenir un haut niveau de vigilance sur cette question, afin de réagir en cas d'augmentation de la consommation de méthamphétamine en France. D'ores et déjà, le plan gouvernemental annoncé au cours de l'été 2008 comporte de nombreuses mesures, générales et propres aux psychostimulants, visant à lutter contre le trafic, mieux prévenir les consommations et mieux maîtriser les risques liés à l'usage.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31372

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8328

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10737